



Vu pour être annexé à la délibération N° 04-10-2021
Séance du Conseil Municipal du : 14 octobre 2021
Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Le budget supplémentaire 2021 reprend, comme chaque année, le résultat de l'exercice précédent, tel qu'il a été affecté lors de notre séance du 27 mai 2021 et intègre les dépenses et les recettes d'investissement qui restaient à réaliser au 31 décembre 2020. Des subventions d'investissement et crédits de paiements nouveaux y sont ajoutés pour financer le programme d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, l'exécution du budget 2021 se déroule dans une période de crise sanitaire qui dure, nous amenant à élaborer un budget supplémentaire permettant de prendre en charge les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid, et de créer des marges de manœuvre sur les autres charges courantes.

Ainsi, les grandes masses de ce budget supplémentaire peuvent se synthétiser de la manière suivante :

- Des recettes de fonctionnement nouvelles pour un montant de 336 153 € ;
- Un abondement de la section de fonctionnement de 812 000 €, dont 600 000 € sur le chapitre des charges de personnel. Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement cette année concernent essentiellement le chapitre des charges de personnel. Il apparaît, en effet, nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires par rapport aux prévisions du budget primitif pour faire face aux coûts liés aux remplacements et au respect des protocoles sanitaires dans nos structures municipales ;
- Des reports de crédits d'investissement de 2020 intégrés pour 4 473 823,30 € en dépenses et 2 626 404,68 € en recettes ;
- Des subventions d'investissement notifiées depuis le budget primitif sont ajoutées pour un total de 665 533 € ;
- Des crédits de paiement nouveaux inscrits pour un montant de 2 168 500 € en section d'investissement.
- Des crédits permettant d'effectuer des acquisitions foncières stratégiques prévus à hauteur de 750 000 €.

L'AJUSTEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes nouvelles qui nous ont été notifiées depuis le vote du budget primitif s'élèvent à 336 153 €.

Cette somme correspond, pour l'essentiel, à l'inscription du FPIC 2021 (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales) dont le montant s'élève à 222 904 €.

A cela s'ajoute une régularisation de l'attribution de compensation de la Commune pour un montant total de 82 949 € au titre de l'éclairage public. La Métropole va ainsi nous restituer 26 305 € au titre de l'exercice 2019 et 56 644 € au titre de l'exercice 2020, dans le cadre de la convention de gestion signée pour la mise en œuvre, par la Commune, de cette compétence pour le compte de la Métropole.

Les autres recettes de fonctionnement portées au budget supplémentaire sont des subventions de fonctionnement notifiées par la Région et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée ainsi que d'un projet porté par l'EJS municipal sur le thème de la citoyenneté.

L'ABONDEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif a été élaboré sur le principe d'annualité des crédits ; les services communaux comme les associations subventionnées devant faire part de leurs besoins pour l'année.

Cependant, il convient comme chaque année, de prévoir une marge supplémentaire pour faire face aux augmentations de certains postes de charges, aux dépenses imprévues ou nouvelles. C'est le cas, notamment, pour le secteur de l'informatique, de l'entretien des bâtiments communaux, des produits et matériels d'hygiène et de nettoyage. Cette marge n'a pas vocation à être dépensée dans sa totalité.

Le montant de crédits supplémentaires inscrits au chapitre 011 est de 91 500 € dont :

Fournitures :	7 800 €
Maintenance :	21 000 €
Contrats de prestations de services :	25 000 €
Alimentation :	7 000 €
Entretien des bâtiments communaux :	13 000 €
Annulation de titres sur exercice antérieur :	10 500 €

Par ailleurs, la participation de la Ville à la réhabilitation des locaux d'activité à la Gavotte Peyret (espace intergénérationnel) est inscrite pour un montant de 87 000 € au chapitre 67.

Enfin, comme nous l'évoquions en introduction, les prévisions du chapitre des charges de personnels faites au BP 2021 s'avèrent insuffisantes. Pour la période de janvier à août 2021, on constate en effet, une augmentation de 9,65% de la masse salariale par rapport aux dépenses de 2020 pendant la même période. Une partie de cette augmentation est structurelle (augmentation des effectifs en lien avec la création de nouveaux services publics, Glissement Vieillesse Technicité (GVT), absentéisme, etc...), nous le constatons depuis plusieurs années. Mais aujourd'hui, s'y ajoute un facteur conjoncturel de hausse : la gestion sur le long terme de la crise sanitaire. Son impact sur la gestion du personnel et la masse salariale se ressent plus particulièrement sur l'exercice 2021. Contrairement à l'année dernière, tous les services municipaux, crèches, écoles, etc..., fonctionnent et les protocoles sanitaires et les absences des agents pèsent lourdement sur le budget municipal.

Ainsi, le recrutement de personnels pour renforcer les équipes des crèches, des écoles et de la restauration afin de respecter les gestes barrières et consignes sanitaires (limitation du brassage des enfants), représente plus de 330 000 € pour l'année 2021.

De plus, le remplacement des agents placés en *Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)* pour pathologie à risque face au Covid, entraîne un surcoût de 120 000 € pour les deux crèches et 75 400 € pour le secteur scolaire.

A cela s'ajoute le recrutement en septembre 2021 de 2 ATSEM et 1 agent d'entretien à l'école Langevin Wallon maternelle dans le cadre du dédoublement des classes de grande section. Ce coût supplémentaire de 30 000 € pour l'exercice 2021 n'avait pas été prévu au budget primitif.

Enfin, nous avons constaté que le taux d'absentéisme global de la collectivité (hors congés maternité et paternité) sur les 8 premiers mois de l'année 2021 s'élève à 28,9% contre 21,61% pour l'année 2020, et 17,58% en 2019. Les congés de maladie ordinaire pour Covid19 depuis le début de l'année 2021 concernent 27 agents qui ont été absents en moyenne 15,5 jours. Ils représentent 15,2% des absences pour maladie ordinaire au 31/08/2021.

Ces absences pèsent à double titre sur les charges de notre collectivité : du fait du maintien des agents à plein traitement, et de la nécessité de les remplacer pour maintenir le service public. Leur remplacement représente un surcoût de 84 000 € sur l'année 2021.

La somme de 600 000 € inscrite aujourd'hui va nous permettre de faire face à ces dépenses supplémentaires mais n'a pas vocation à être utilisée dans sa totalité. Des mesures devront être prises rapidement pour mettre fin à la forte hausse de ce chapitre.

Lors de l'élaboration du budget 2022, les causes structurelles d'augmentation de la masse salariale devront également être examinées : glissement vieillesse technicité des agents de la collectivité, créations de postes liées à des besoins nouveaux (ouvertures de classes, augmentation des surfaces de bâtiments à entretenir, etc...), hausse de l'absentéisme pour maladie professionnelle notamment.

L'INSCRIPTION DE NOUVELLES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Depuis le vote du budget primitif 2021 des subventions d'investissement ont été accordées à la Commune pour un montant total de 163 529 € qui vient abonder les recettes d'investissement :

- La DETR 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 54 105 € destinée au financement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- La DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) accordée pour un montant de 381 516 € dans le cadre du programme de réhabilitation exemplaire et innovant des logements communaux.
- Une subvention de 4 550 € de l'ADEME pour le réemploi des matériaux dans le programme de réhabilitation exemplaire et innovant des logements communaux.
- Un financement « Provence verte » du Département de 74 548 € pour le projet à l'Oliveraie municipale et le jardin partagé du quartier de l'Arlésienne.
- Deux subventions de la CAF pour l'acquisition de matériel et mobilier dans les crèches municipales d'un montant total de 8 551 €.
- Un dispositif de proximité de 59 500 € notifié en 2020 mais non encore inscrit pour la réhabilitation des vestiaires de Fasano, du local associatif et des WC publics du Grand Pavois.
- Un financement dans le cadre du plan de relance du Département de 82 763 € accordé pour des aménagements au complexe de sports et de loisirs du Gand Pavois.

L'EMPRUNT

Un emprunt de 300 000 € a été prévu au budget primitif 2021 pour le financement des investissements de l'année. La campagne annuelle de consultation des établissements de prêt est en cours. Les fonds seront débloqués d'ici la fin du mois de novembre.

Nous ne prévoyons donc pas d'ajustement des prévisions sur ce chapitre.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET LES CREDITS DE PAIEMENT

La programmation des investissements est intégralement gérée en autorisations de programmes.

A l'occasion du budget supplémentaire, des ajustements d'AP (autorisations de programme) et de CP (crédits de paiements) sont effectués afin de tenir compte des notifications de subventions et du calendrier de mise en œuvre des projets composant notre programme d'investissement.

Les crédits de paiement sont abondés de 2 168 500 €, répartis sur 15 opérations.

Le montant total des AP en cours est porté à 24 366 202 € par les ajustements effectués aujourd'hui. Sur ce montant global, 11 343 220 € de crédits de paiement ont déjà été utilisés et 7 685 223 € sont inscrits (reports, BP et BS 2021 compris).

Par ailleurs, la section d'investissement prévoit l'inscription de 750 000 € pour le financement d'acquisitions foncières stratégiques de parcelles et de biens mobiliers dans le cadre de la Loi SRU.

Les inscriptions de crédits supplémentaires proposées à l'occasion de ce budget supplémentaire sont conformes à notre programmation. La plupart des crédits d'investissement inscrits avaient été positionnés dès le budget primitif.

L'excédent de la section de fonctionnement ayant été affecté par délibération au mois de mai dernier, les investissements inscrits aujourd'hui peuvent être financés en partie par ce résultat. Ainsi, 2 252 967 € sont pris sur résultat disponible, pour abonder la section d'investissement et compléter les subventions notifiées. Par conséquent, l'excédent disponible est ramené à 1 025 463,49 € au lieu de 3 754 277,49 €.

Le budget supplémentaire 2021 est un acte budgétaire d'abondement des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement du chapitre des charges de personnel, permettant de faire face à la hausse conjoncturelle de ce chapitre. Il permet également de créer une marge de manœuvre sur les autres dépenses de fonctionnement. Son volume est par conséquent bien supérieur à celui d'un budget supplémentaire habituel. Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, nous allons être amenés à agir sur les causes structurelles de la hausse des charges de personnel pour trouver un équilibre budgétaire.

Concernant la section d'investissement, en revanche, les volumes inscrits sont relativement conformes à ceux habituellement votés en fin d'exercice budgétaire et permettent de poursuivre notre programme d'investissement.